

Communiqué de presse

Saint-Denis, le 28 novembre 2017

L'ANESM publie ses recommandations de bonnes pratiques professionnelles portant sur « la réduction des risques et des dommages dans les Centres d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques pour usagers de drogues (CAARUD) »

Ces recommandations ont été élaborées dans un contexte d'évolution puisque, d'un objectif initial centré sur la réduction des risques infectieux liés à l'usage de drogue par injection, la politique de réduction des risques s'étend aujourd'hui à l'ensemble des dommages sanitaires et sociaux et à tous les produits.

La loi n°2016-41 de modernisation de notre système de santé a entériné ce cadre d'évolution et a autorisé notamment de nouveaux outils et de nouvelles interventions en CAARUD (supervision des pratiques de consommation, analyse de produits, tests rapides d'orientation diagnostique (TROD), autotests de détection des maladies infectieuses, naloxone). Les recommandations de l'Anesm permettent d'accompagner ces changements.

Afin de faciliter leur appropriation, les recommandations sont présentées en cinq parties correspondant aux missions réglementaires des CAARUD. Elles identifient ainsi les bonnes pratiques professionnelles visant l'accueil, l'accès au matériel de réduction des risques et l'adoption de pratiques à moindre risque par les personnes usagères de drogues.

Elles abordent par ailleurs l'accompagnement individuel dans les démarches vers la santé et l'inclusion sociale (emploi, logement, parentalité) selon les attentes et les besoins des personnes. L'inscription du CAARUD dans un réseau d'acteurs locaux sensibilisés à l'accompagnement des personnes usagères de drogues est donc primordiale. Pour favoriser cette implantation, les recommandations mettent enfin l'accent sur les démarches de proximité mises en œuvre par le CAARUD sur son territoire d'intervention : réduction des risques en milieu festif, travail de rue et médiation sociale en vue de favoriser l'acceptabilité des dispositifs.

Ces recommandations ont été saluées par les instances de l'Anesm.

Contact :
Service communication Anesm
anesm-communication@sante.gouv.fr
01 48 13 91 15

Ce premier volet relatif aux CAARUD s'inscrit dans un programme plus global de trois recommandations sur « la prévention des conduites addictives et la réduction des risques et des dommages ». L'Anesm poursuivra ses travaux avec un deuxième volet sur les Centres de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie (Csapa).

Vous pouvez dès à présent consulter ces recommandations sur le site de l'Anesm : www.anesm.sante.gouv.fr